

**MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-SÉRAPHINE**

Procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Séraphine tenue au 2660, rue du centre communautaire de Sainte-Séraphine, le 6 décembre 2021 à 20h10.

Sont présents:

Siège #1 - Justin Allard
Siège #2 - Alexandre Talbot
Siège #3 - Sylvain Plante
Siège #4 - Sarah Pelletier
Siège #5 - Nathalie Leblanc
Siège #6 - Charles Martin

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, David Vincent. Mme Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2021-12-122 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu que l'ordre du jour soit adopté et en laissant l'item varia ouvert.

ADOPTÉE

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1 - Séance ordinaire du 1er novembre 2021
 - 3.2 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2022
- 4 - CORRESPONDANCE
- 5 - FINANCES
 - 5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 novembre 2021
- 6 - LÉGISLATION
 - 6.1 - Fermeture du bureau municipal-période des Fêtes
 - 6.2 - Renouvellement Fédération Québécoise des municipalités (FQM)
 - 6.3 - Renouvellement Association Directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 6.4 - Trio étudiant Desjardins pour emploi - participation à l'édition 2022
 - 6.5 - Adhésion à RouliBus - édition 2022
 - 6.6 - Comité 12-18 - demande de contribution financière
 - 6.7 - Renouvellement à Québec Municipal - avis de cotisation
 - 6.8 - Offre de service - SPAD
 - 6.9 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de fourniture de service
 - 6.10 - Demande d'autorisation pour tenir une activité commerciale temporaire sur le territoire de la municipalité de Sainte-Séraphine.
 - 6.11 - Demande d'autorisation à la CPTAQ de Ferme Raydan S.E.N.C. - Activité commerciale temporaire de type « tire de tracteur »
 - 6.12 - Avis de motion : Modification du règlement de permis et certificat.

- 6.13 - Projet de règlement d'amendement au règlement de permis et certificat.
- 6.14 - Avis de motion : Modification du règlement de zonage.
- 6.15 - Projet de règlement d'amendement au règlement de zonage.
- 6.16 - Acceptation des travaux subventionnés dans le programme PIRRL du ministère des Transports du Québec.
- 6.17 - Agrandissement de la salle - aide financière du PRABAM - travaux d'agrandissement centre communautaire.
- 6.18 - Engagement aux postes de la bibliothèque et le journal municipal l'Écho et les réseaux sociaux.
- 6.19 - Nomination des représentantes officielles 2022 - Réseau biblio Centre-du-Québec.
- 6.20 - Garderie - plan ingénierie - civile et structure - mécanique et électrique
- 6.21 - Garderie - contrôle de porte de la salle - ouverture du service temporaire.
- 6.22 - Avis de motion - tarification de boues de fosse septique
- 6.23 - Projet de règlement - tarification de boues de fosse septique.
- 6.24 - Programme Nouveau Horizons pour les Aînés (PNHA) 2021-2022
- 6.25 - Sous-Volet: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

7 - VOIRIE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

- 8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska
- 8.2 - Rapport des comités municipaux

9 - VARIA

- 9.1 - Dépôt du rapport d'audit

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2021-12-123

3.1 - Séance ordinaire du 1er novembre 2021

Copie du procès-verbal de cette séance a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance.

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sarah Pelletier et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 1er novembre est adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

2021-12-124

3.2 - Calendrier des séances ordinaires du conseil 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Martin et appuyé par Justin Allard et résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2022.

Ces séances se tiendront les mardis à 20h :

11 janvier	1 ^{er} février	1 ^{er} mars	5 avril	3 mai	7 juin	5 juillet	2
août	6 septembre	4 octobre	1 ^{er} novembre	6 décembre			

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2021-12-125 4 - CORRESPONDANCE

Agri-Ressources demande une participation financière pour 2022, il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante de participer pour un montant de 150\$.

ADOPTÉE

5 - FINANCES

2021-12-126 5.1 - Autorisation de paiements des déboursés au 30 novembre 2021

ATTENDU QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans la cadre de la séance ordinaire du 6 décembre 2021;

ATTENDU QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits prise en vertu du Règlement en matière de contrôle et suivi budgétaire portant le numéro 2012-18 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière ;

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'approuver la liste des comptes à payer et d'autoriser leur paiement.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée, certifie par les présentes, qu'il y a des crédits suffisants pour payer les comptes mentionnés ci-haut.

Signer ce 7 du mois de décembre 2021

{SIGNATURE}

Suzie Constant
Directrice générale, secrétaire-trésorière

6 - LÉGISLATION

2021-12-127 6.1 - Fermeture du bureau municipal-période des Fêtes

Il est proposé par Sarah Pelletier, appuyé par Justin Allard et résolu que le bureau municipal soit fermé pour la période des fêtes soit du 22 décembre 2021 à midi au 5 janvier 2022 inclusivement.

ADOPTÉE

2021-12-128 6.2 - Renouvellement Fédération Québécoise des municipalités (FQM)

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Nathalie Leblanc et résolu de renouveler l'adhésion de la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour un montant de 1 165.57\$ l'année 2022.

ADOPTÉE

2021-12-129 6.3 - Renouvellement Association Directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

Il est proposé par Justin Allard, appuyé par Sarah Pelletier et résolu de renouveler

l'adhésion de l'Association des Directeurs Municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2022.

ADOPTÉE

2021-12-130 6.4 - Trio étudiant Desjardins pour emploi - participation à l'édition 2022

Il est proposé par Alexandre Talbot, appuyé par Sarah Pelletier et résolu d'accepter la demande de participation à l'édition 2022 du Trio étudiant Desjardins pour l'emploi pour un montant de 300\$:

ADOPTÉE

2021-12-131 6.5 - Adhésion à RouliBus - édition 2022

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu d'adhérer à RouliBus, transport adapté, l'édition 2022, pour une contribution financière de 1 158,44\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-132 6.6 - Comité 12-18 - demande de contribution financière

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Sarah Pelletier et résolu de participer à une contribution financière de 1 047,75\$ à l'organisme Partenaires 12-18 pour l'année 2022.

ADOPTÉE

2021-12-133 6.7 - Renouvellement à Québec Municipal - avis de cotisation

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Alexandre Talbot et résolu de renouveler l'adhésion à Québec municipal pour l'année 2022 au montant de 173\$.

ADOPTÉE

2021-12-134 6.8 - Offre de service - SPAD

Il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Alexandre Talbot et résolu de renouveler l'adhésion avec la SPA de Drummondville pour l'année 2022 au montant 2.93\$/population 381= 1 116.33\$

ADOPTÉE

2021-12-135 6.9 - Entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska et désignation de fourniture de service

CONSIDÉRANT le projet d'entente de service d'inspection avec la Municipalité régionale de comté d'Arthabaska relativement à l'application des règlements d'urbanisme de la Municipalité de Sainte-Séraphine;

CONSIDÉRANT les modalités applicables à ce service d'inspection;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Justin Allard, appuyé par Charles Martin, il est

résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine désigne Mesdames Amélia Lacroix, Annie Ruelland et Valérie Gagné et Messieurs Vincent Roy et Philippe Habel, à titre de personne désignées au sens de l'article 35 de la Loi sur les compétences municipales et de fonctionnaire responsable pour l'application et l'émission des permis prévus par la réglementation d'urbanisme, incluant les permis de puits et d'installation septique;

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine s'engage à souscrire et maintenir en vigueur une assurance responsabilité civile, incluant celle relative à l'erreur ou l'omission, pour la fourniture de ce service par La Mutuelle des Municipalités du Québec(MMQ).

2021-12-136 6.10 - Demande d'autorisation pour tenir une activité commerciale temporaire sur le territoire de la municipalité de Sainte-Séraphine.

CONSIDÉRANT Ferme Raydan S.E.N.C. à déposer une demande pour tenir une activité commerciale temporaire de type «tire de tracteur» sur le lot #5 479 647 Cadastre du Québec d'une durée de trois (3) jours;

CONSIDÉRANT QUE selon le règlement de zonage, le demandeur doit avoir obtenu l'autorisation de la part de la Municipalité de Sainte-Séraphine pour tenir ce genre d'événement;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine accepte et autorise la demande de Ferme Raydan S.E.N.C. afin de tenir l'activité de tire de tracteur aux conditions suivantes ;

- Le site ne contiendra aucune installation permanente comme des estrades ou kiosques;
- Aucun espace ne sera aménagé, aplani ou gravelé pour en faire un stationnement ou autre;
- Après la tenue de la compétition, le terrain et les lots avoisinants ayant subi des dommages reliés à l'autorisation seront nettoyés et débarrassés de toutes ordures.

2021-12-137 6.11 - Demande d'autorisation à la CPTAQ de Ferme Raydan S.E.N.C. - Activité commerciale temporaire de type « tire de tracteur »

CONSIDÉRANT QUE la demande vise le lot 5 479 647 cadastre du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la demande est conforme aux règlements d'urbanisme et au schéma d'aménagement de la MRC présentement en vigueur;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de produire une demande d'autorisation pour ce genre de demande;

CONSIDÉRANT QUE l'agriculture est très dynamique à Ste-Séraphine et que la municipalité souhaite pouvoir offrir à la population ce genre d'activité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité est favorable à tenir ce genre d'activité en zone agricole plutôt que dans le périmètre urbain puisque les activités proposé s'associe beaucoup plus à l'agriculture plutôt qu'au résidentiel;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a analysé le détail des travaux selon les critères de l'article 62 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, à savoir :

N°	Critères	Justifications
1	Le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants	Le site visé est de classe 4 selon info-sol.
2	Les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture	Utilisation agricole sera conservé.
3	Les conséquences d'une autorisation sur les activités agricoles existantes et sur le développement de ces activités agricoles ainsi que sur les possibilités d'utilisation agricole des lots avoisinants	Aucune conséquence permanente.
4	Contraintes et effets résultant de l'application des lois et règlements, notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale	N/A
5	Disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou à réduire les contraintes sur l'agriculture	Considérant la nature des activités, il est souhaitable de tenir l'activité en zone agricole plutôt que dans le périmètre urbain.

6	Homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole	Agriculture homogène.
7	Effets sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol sur le territoire de la municipalité locale et dans la région	Nous n'avons pas les connaissances pour répondre à cette question.
8	Constitution de propriétés foncières dont la superficie est suffisante pour y pratiquer l'agriculture	Le projet ne comprend aucun morcellement.
9	Effets sur le développement et les conditions socio-économiques de la région	La municipalité de Sainte-Séraphine est convaincu que l'événement aura un effet positif sur le développement et les conditions socio-économique de la région.
10	Les conditions socio-économiques nécessaires à la viabilité d'une collectivité lorsque	Non applicable

la faible densité d'occupation du territoire le justifie
--

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nathalie Leblanc, appuyé par Sylvain Plante, il est résolu :

QUE la Municipalité de Sainte-Séraphine accepte et autorise la demande de Ferme Raydan S.E.N.C. afin de tenir l'activité de tire de tracteur aux conditions suivantes ;

- Le site ne contiendra aucune installation permanente comme des estrades ou kiosques;
- Aucun espace ne sera aménagé, aplani ou gravelé pour en faire un stationnement ou autre;
- Après la tenue de la compétition, le terrain et les lots avoisinants ayant subi des dommages reliés à l'autorisation seront nettoyés et débarrassés de toutes ordures.

2021-12-138 6.12 - Avis de motion : Modification du règlement de permis et certificat.

Madame la conseillère Sarah Pelletier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement sera présenté pour adoption.

Ce règlement aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificats afin de permettre l'émission de permis de construction pour des fins agricoles sur un terrain enclavé.

Une dispense de lecture du dit règlement est demandé afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie du dit projet de règlement est remis aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

2021-12-139 6.13 - Projet de règlement d'amendement au règlement de permis et certificat.

SUR PROPOSITION DE Sylvain Plante, conseiller, appuyée par Sarah Pelletier, conseillère.

IL EST RÉSOLU de présenter le projet du règlement de permis et certificat n° 2021-071

Le présent projet de règlement n° 2021-071 aura pour objet de modifier le règlement de permis et certificat afin de permettre l'émission de permis de construction pour des fins agricoles sur un terrain enclavé.

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

De plus, le règlement sera adopté à une séance tenue le 11 janvier 2022, à 20 h, à l'hôtel de ville.

2021-12-140 6.14 - Avis de motion : Modification du règlement de zonage.

Avis de motion est donné par M Sylvain Plante que lors d'une prochaine séance du Conseil de la Municipalité de Sainte-Séraphine, sera présenté un règlement modifiant le règlement de zonage numéro 2015-28.

Ce règlement aura pour effet de modifier le règlement de zonage afin :

- D'ajouter l'usage gîte touristique et l'usage résidence de tourisme aux dispositions spécifiques »

- D'ajouter des dispositions relatives aux panneaux solaires.
- D'ajouter des dispositions relatives aux éoliennes domestiques.
- D'ajouter des dispositions relatives à l'implantation disposant de droits acquis.

- D'ajouter des dispositions quant aux usages temporaires tel que cirques, carnivals, festivals, compétition temporaire et autres usages temporaires.

Séance tenante, le secrétaire-trésorier a présenté un projet de règlement, dont copie a été remise aux membres du conseil de la Municipalité de Sainte-Séraphine.

2021-12-141 6.15 - Projet de règlement d'amendement au règlement de zonage.

SUR PROPOSITION DE Charles Martin, conseiller, appuyée par Sylvain Plante, conseiller.

IL EST RÉSOLU d'adopter le projet du règlement de zonage n° 2021-072

Le présent projet de règlement n° 2021-072 aura pour objet de modifier le règlement de zonage afin :

- De permettre l'usage de gîte touristique et de résidence de tourisme dans le pour le groupe d'usage « Public (P) »;
- Ajouter des normes concernant les panneaux solaires;
- Ajouter des normes concernant les éoliennes domestiques;
- Ajouter des dispositions concernant l'implantation disposant de droits acquis;
- Ajouter des dispositions concernant les usages temporaires tel que cirques, carnivals, festivals, compétition temporaire et autres usages temporaires;

Copie du projet de règlement est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 11 janvier 2022, à 19 h 50, au bureau municipal. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

2021-12-142 6.16 - Acceptation des travaux subventionnés dans le programme PIRRL du ministère des Transports du Québec.

IL est proposé par Justin Allard, appuyé par Sylvain Plante que la municipalité attend le rapport juridique de la Ville de Kingsey Falls.

ADOPTÉE

2021-12-143 6.17 - Agrandissement de la salle - aide financière du PRABAM - travaux d'agrandissement centre communautaire.

Considérant qu'une subvention du PRABAM est accessible;

Considérant qu'un montant de 75 000\$ est alloué pour des travaux dans une salle communautaire;

Considérant une soumission de 13 700\$ plus taxe les Entreprises EMD pour effectuer les travaux;

Il est proposé par Nathalie Leblanc, appuyé par Justin Allard d'accepter la soumission pour effectuer les travaux d'agrandissement de la salle communautaire.

2021-12-144 6.18 - Engagement aux postes de la bibliothèque et le journal municipal l'Écho et les réseaux sociaux.

Il est proposé par Nathalie Leblanc
Appuyé par Charles Martin

d'engager Mme Josée Sauriol au poste de bibliothèque et Mme Danielle Spénard au journal Écho et réseaux sociaux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2021-12-145 6.19 - Nomination des représentantes officielles 2022 - Réseau biblio Centre-du-Québec.

Il est proposé par Monsieur Sylvain Plante, appuyé par Madame Nathalie Leblanc et résolu de nommer Madame Josée Sauriol, coordonnatrice de la bibliothèque ainsi que Madame Sarah Pelletier, conseillère au poste numéro 4 comme les représentantes officielles 2022 de la Municipalité de Sainte-Séraphine auprès du réseau Biblio du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie.

2021-12-146 6.20 - Garderie - plan ingénierie - civile et structure - mécanique et électrique

Considérant la construction d'une nouvelle garderie;

Considérant que la municipalité doit passer en appel d'offre via le système électronique d'appel d'offre du gouvernement du Québec;

Considérant que la municipalité doit détenir divers plans d'ingénierie;

Il est proposé par Sarah Pelletier
Appuyé par Alexandre Talbot

Il est résolu à l'unanimité de sélectionner les firmes suivantes :

- Pluritec, ingénieurs-conseils pour les plans et devis mécanique/électrique au montant de 18 900 \$
- Francis Paré, ingénieur pour les plans et devis de la structure au montant de 12 000\$

ADOPTÉE

2021-12-147 6.21 - Garderie - contrôle de porte de la salle - ouverture du service temporaire.

Il est proposé par Sarah Pelletier

appuyé par: Alexandre Talbot

que la municipalité accepte la soumission d'Auger BC Sécurité au montant de 3 159\$ pour le contrôle d'accès d'entrée à la porte de la grande salle communautaire.

ADOPTÉE

2021-12-148 6.22 - Avis de motion - tarification de boues de fosse septique

Avis de motion au règlement # 2021-073 « Règlement amendant la tarification applicable des boues de fosses septiques »

Je, soussignée, Alexandre Talbot, conseiller, donne avis de motion que le règlement # 2021-073 ayant pour objet la tarification applicable des boues de fosses septiques sera présenté lors d'une séance ultérieure. La lecture de ce règlement sera dispensée puisqu'une copie a été remise aux membres du conseil et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent par le fait même à sa lecture. Mme la directrice a mentionné quel était l'objet de ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption.

Attendu qu'un projet de règlement a été déposé.

2021-12-149 6.23 - Projet de règlement - tarification de boues de fosse septique.

Il est proposé par Sylvain Plante
Appuyé par Sarah Pelletier

Qu'il est présenté et déposé le projet de règlement numéro 2021-073 établissant la tarification applicable à la vidange des boues de fosses septiques pour l'année 2022. Conformément aux dispositions de l'article 445 du Code municipal du Québec.

2021-12-150 6.24 - Programme Nouveau Horizons pour les Aînés (PNHA) 2021-2022

CONSIDÉRANT QU'UN appel de projets du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés a été soumis à la Municipalité de Sainte-Séraphine;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité vise à améliorer la qualité de vie et à promouvoir la pleine participation des aînées à la société;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont à cœur d'améliorer les services auprès de ses citoyens vieillissants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Charles Martin, appuyé par Justin Allard et résolu

QUE Madame Suzie Constant, directrice générale et secrétaire-trésorière soit nommée comme agent autorisée pour signer le formulaire de demande de subvention pour le Programme Nouveaux Horizons pour les aînés

Et le conseil s'engage également à absorber le dépassement des frais de 25000\$, si tel est le cas lors de la reddition de compte.

2021-12-151 6.25 - Sous-Volet: Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)

ATTENDU QUE la municipalité de la paroisse de Sainte-Séraphine a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2021 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Justin Allard, appuyée par Sylvain Plante, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Sainte-Séraphine approuve les dépenses d'un montant de 31 000\$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences

du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

7 - VOIRIE

8 - RAPPORT DES COMITÉS

8.1 - Rapport du comité des maires de la MRC d'Arthabaska

Monsieur David Vincent, maire, informe qu'il n'y a rien à signaler au comité des maires.

8.2 - Rapport des comités municipaux

Comité de l'environnement, Age d'or: Un jeu de fléchette sera installé au café.

Comité des ressources humaines:

Rien à signaler

Comité de la voirie et immeubles:

Rien à signaler

Comité des loisirs et Tire de tracteurs: Fête des enfants le Père Noël passera dans les rues le 18 décembre.

Comité secteur des Cyprés:

Rien à signaler

Comité de la culture, bibliothèque et Écho

Rien à signaler

9 - VARIA

2021-12-152

9.1 - Dépôt du rapport d'audit

Il est proposé par Charles Martin
Appuyé par Nathalie Leblanc

Que les rapports d'audit de conformité portant respectivement sur l'adoption du budget 2021 et l'adoption du PTI 2021-2023, ont été déposés à ladite séance.

ADOPTÉE

10 - PÉRIODE DES QUESTIONS

La période de questions a débuté à 20h30 et terminée à 21h00

2021-12-153

11 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21 h, il est proposé par Sylvain Plante, appuyé par Justin Allard et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉE

Je, soussigné, David Vincent, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

David Vincent
Maire

Suzie Constant
Directrice générale et Secrétaire-trésorière

150

150